ARRÊTÉ DU MAIRE SG/330/2026

OBJET : Prolongation des travaux de pose de regard sur réseau EU – Sise avenue Salvador Allende - D214 à CESTAS.

Le Maire de la Commune de Cestas,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L 2212-1, L 2212-1 et L 2122-28 et R610-5 du Code pénal ;
Vu le Code de la Voirie Routière, et notamment l'article L 113-1 et les suivants ;
Vu le code de la route, et notamment les articles R. 411-8, R. 413-1, R. 417-10 et R. 417-12 ;
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4e partie, signalisation de prescription ;
Vu la demande de l'entreprise **VEOLIA EAU –** Place Haïtza à Cestas à l'effet de procéder à des travaux de réalisation d'une pose de regard sur réseau EU – sise avenue Salvador Allende - D214 à CESTAS ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité publique, de compléter les dispositions prises conformément au code de la route sur certaines voies ouvertes à la circulation publique ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Sise avenue Salvador Allende – D214, le stationnement sera interdit au droit des chantiers, la vitesse sera limitée à 30 km/h et la circulation sera alternée par feux tricolores ou manuel si nécessaire :

Du 17 septembre 2026 au 18 septembre 2026

ARTICLE 2 : Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967 modifiée par l'arrêté du 5 novembre 1992.
L'entreprise chargée des travaux devra installer et maintenir la signalisation en bon état pendant toute la durée du chantier.

ARTICLE 3 : En cas de non-respect de ces prescriptions, la SARL FEREOL sis 39/41 rue Yvon Monsecal 33140 VILLENAVE D'ORNON (05 56 36 42 60) sera mandatée par les services de Police Municipale ou de Gendarmerie pour procéder à la mise en fourrière.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Président du Département
- Mme la Cheffe de Brigade de la Gendarmerie de Cestas
- M. le Responsable de la Police Municipale de Cestas
- M. le Chef de Centre de Secours de Cestas
- M. le Directeur des Transports Scolaires
- M. le Responsable de VEOLIA EAU

CESTAS, le 14 septembre 2026
Le Maire
Jérôme STEFFE
Pour le Maire, l'Adjoint délégué à l'Urbanisme et aux Travaux
Arrêté n° SG/187/2025 DU 20/06/2026

Henri CELAN